

Rapport annuel 2024



Sommaire

Éditorial	4
Activités	6
Conseil de fondation	
Vérification auprès des fédérations sportives nationales	
Règlement sur les indemnités	
Élections générales	
Partenaires	8
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	
Loterie Romande et Swisslos	
Office fédéral du sport (OFSP)	
Les trois bénéficiaires	10
Swiss Olympic (SO)	
Fondation de l'Aide sportive suisse	
Association suisse de football (ASF)	
Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)	
Communication	
Encouragement	14
Contribution de base 2024	
Domaines d'encouragement spéciaux	
Controlling	15
Rapports	
Utilisation de la contribution de base 2023	
Association suisse de football (ASF)	
Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)	
Utilisation des contributions pour les domaines d'encouragement spéciaux	
Finances	21
Rapport financier	
Bilan	
Compte d'exploitation	
Tableau des flux de trésorerie	
Annexes	24
Annexe aux comptes annuels 2024	
Rapport de l'organe de révision	
Conseil de fondation	

Préface du président



Les bons résultats de la Loterie Romande et de Swisslos ont permis au conseil de fondation de disposer en 2024, comme l'année précédente, de 75 millions de francs pour l'encouragement du sport national. Le montant de base de 60 millions de francs a été versé à raison de 88% à Swiss Olympic, de 8% à l'Association suisse de football et de 4% à la Swiss Ice Hockey Federation. 15 millions de francs ont été réservés pour des mesures dans les domaines d'encouragement spéciaux. Ces fonds ne doivent pas obligatoirement être utilisés l'année où la fondation les reçoit. En 2024, 12,993 millions de francs ont été versés pour les mesures approuvées. Seuls les trois bénéficiaires peuvent déposer des requêtes. Il doit s'agir de mesures qui répondent à un besoin ou à une demande et qui ne peuvent être réalisées qu'avec une contribution de la fondation. Les mesures peuvent s'étendre sur une ou plusieurs années.

Le conseil de fondation constate avec inquiétude que les tâches qui sont déléguées à Swiss Olympic, le plus grand bénéficiaire, par ses fédérations membres et la politique suisse ne cessent de croître et que, partant, on s'attend de plus en plus à une augmentation des fonds d'encouragement. La Fondation Tribunal du sport suisse, qui a commencé ses activités le 1^{er} juillet 2024 mais dont le financement n'est pas assuré pour les prochaines années, en constitue le dernier exemple. Le conseil de fondation est disposé à financer 50% des coûts 2025 et 2026 par des fonds affectés aux domaines d'encouragement spéciaux. Il faut cependant veiller à ce que les coûts n'augmentent pas d'année en année.

La fondation est aujourd'hui le plus grand contributeur de Swiss Olympic. Elle et la Confédération lui fournissent 95% de ses recettes. Il faut que le Conseil fédéral et les membres du Conseil national et du Conseil des États en soient conscients. En outre, les cantons décideront, en juin 2026, des contributions d'encouragement pour les années 2027 à 2030. Une réduction des contributions de la Confédération pourrait avoir des conséquences sur l'attitude des cantons. Cette situation m'inquiète beaucoup, en particulier pour la fondation, qui encourage le sport national sur mandat des cantons depuis 2023 et qui a instauré des rapports de confiance avec les acteurs concernés. Les bénéfices nets des sociétés de loterie exerceront également une influence sur les décisions des cantons.

Ce n'est que si les deux sociétés de loterie continuent à réaliser de bons résultats annuels et que, à l'avenir également, le soutien de la Confédération à Swiss Olympic couvre au moins 50% des fonds nécessaires, que je serai confiant en la capacité de la fondation à maintenir ses contributions.

Le 31 décembre 2024 a pris fin la première période de fonction des membres du conseil de fondation. Tous les membres se sont mis à disposition pour un deuxième mandat, à l'exception de Dominique de Buman. Pour le remplacer, Nicolas Imhof, qui a été de nombreuses années chef du Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud, a été proposé à la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA), l'organe d'élection du

conseil de fondation. Je remercie chaleureusement Dominique de Buman de son engagement en faveur du sport. Ses connaissances juridiques et sa longue expérience de la politique nationale, cantonale et locale ont été d'une importance capitale pour la mise en place de la fondation. Je félicite les personnes élues et je me réjouis de continuer à collaborer avec eux.

À fin octobre, l'Office fédéral du sport a changé de direction. Après 19 ans d'engagement infatigable en faveur du sport, Matthias Remund a passé le relais à son adjointe, Sandra Felix. Nous remercions Matthias Remund de sa collaboration constructive et nous sommes heureux de poursuivre le dialogue avec la nouvelle directrice.

À la fin de l'année, Jürg Stahl a quitté la présidence de Swiss Olympic. Je le remercie de son ouverture auprès de la fondation, même si les directives ont entraîné des adaptations chez Swiss Olympic. Je félicite la nouvelle présidente, Ruth Metzler-Arnold, et je me réjouis d'ores et déjà d'avoir avec elle des échanges soutenus et constructifs.

J'adresse mes remerciements à Jean-Luc Moner-Banet, directeur général de la Loterie Romande, et Roger Fasnacht, directeur de Swisslos: seuls les bons résultats annuels de ces deux sociétés de loterie ont permis de soutenir le sport national. Je remercie également les membres du conseil de fondation et notre directrice de leur grand engagement et de leur collaboration constructive.

2025 sera une année importante pour la fondation. Le conseil de fondation devra soumettre à la CSJA son rapport d'activité quadriennal d'ici à fin août et, d'ici à décembre 2025, la proposition concernant les fonds d'encouragement pour le sport national pour les années 2027 à 2030. Dans la situation mondiale troublée que nous connaissons actuellement, dont les conséquences sont imprévisibles pour la Suisse, il ne sera pas simple de formuler les priorités, celles-ci pouvant se modifier d'un moment à l'autre. Pour la planification, en particulier dans le sport, dont l'organisation est très décentralisée et dans lequel de nombreux bénévoles sont impliqués, il est d'autant plus important que la CSJA puisse allouer, malgré toutes les incertitudes, les fonds d'encouragement pour les années 2027 à 2030.

Je suis confiant et j'ai confiance dans notre système, qui nous a déjà assuré un soutien pendant de nombreuses périodes de turbulences. Ensemble, en nous concentrant sur nos valeurs, nous ferons face aux défis que nous aurons à affronter. Je suis prêt.

Paolo Beltraminelli

Président de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport

Conseil de fondation

En 2024, le conseil de fondation a tenu deux séances d'un jour et deux de deux jours. Il a reçu pour la première fois, comme le prévoit le concept de controlling, les rapports d'activité des trois bénéficiaires pour l'année précédente et les rapports des organes de révision des bénéficiaires sur la vérification du respect des contrats de prestations. Il a eu, en juin et en novembre, un entretien d'évaluation avec chacun des bénéficiaires.

PME Fiduciaire et Révisions SA a révisé en janvier 2024 les comptes annuels de la fondation et elle a présenté le résultat de son contrôle lors de la première séance du conseil de fondation.

Le conseil de fondation reçoit de nombreuses invitations de fédérations sportives nationales. La fondation n'allouant pas des fonds d'encouragement directement aux fédérations sportives nationales, elle n'y donne suite qu'avec retenue. Des participations ciblées à des manifestations sont cependant importantes, car elles fournissent un aperçu des activités et permettent des échanges directs. L'ensemble du conseil de fondation ou certains de ses membres ont participé aux manifestations ci-après: Soirée romande, assemblée extraordinaire du Parlement du sport, SIHF Highlights, Swiss Athletics – Get Together, Journée de Macolin, Super10Kampf, Gala de l'Aide sportive, Swiss Cup Zürich, Parlement du sport et Swiss Sports Awards.

Vérification auprès des fédérations sportives nationales

Le concept de controlling prévoit que le conseil de fondation choisit chaque année les fédérations nationales pour lesquelles Swiss Olympic doit contrôler l'utilisation des fonds reçus.

Il a décidé que, en 2025, Swiss Olympic vérifierait le bon usage des fonds d'encouragement qu'elle a versés en 2024 aux fédérations nationales et à la fondation ci-après:

- **Fondation de l'Aide sportive suisse**
- **Association suisse de football**
- **Fédération suisse de gymnastique**
- **Swiss Athletics**
- **Swiss Fencing**
- **Swiss Sailing**
- **Swiss Tennis**
- **Swiss Unihockey**



Règlement sur les indemnités

L'art. 2, al. 3, du règlement sur les indemnités a été modifié. Il prévoit désormais que le forfait annuel couvre la préparation de toutes les séances et les discussions

avec le secrétariat de la fondation. En revanche, conformément à la pratique en vigueur, les séances avec la CSJA sont rémunérées par des jetons de présence.

Élections générales

Le conseil de fondation a été élu à fin 2020 pour la période de fonction 2021 à 2024. À l'exception de Dominique de Buman, de Fribourg, tous les membres sortants étaient à disposition pour un deuxième mandat. Nicolas Imhof, de Montreux, a accepté de succéder à Dominique de Buman. Il a dirigé pendant 20 ans le

Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud. De par son engagement dans de nombreuses manifestations sportives nationales et internationales, il connaît très bien le sport organisé.



De gauche: Markus Wolf, Susy Schär, Paolo Beltraminelli, Laurence Rochat et Nicolas Imhof

Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)

Le 17 juin 2024, la CSJA a accepté la modification du règlement sur les indemnités qui lui était proposée et, le 25 novembre 2024, elle a reconduit les membres sortants du conseil de fondation et élu nouveau membre Nicolas Imhof pour la période de fonction 2025 à 2028. Elle a en outre pris connaissance du rapport annuel 2023.

Le conseil de fondation attache une grande importance à un contact régulier et à l'échange d'informations avec la CSJA. Des entretiens d'information avec le président et la secrétaire générale de la CSJA ont eu lieu au printemps et en automne.

Loterie Romande et Swisslos

Lors de la séance du 9 avril 2024 du conseil de fondation, le directeur général de la Loterie Romande, Jean-Luc Moner-Banet, et le directeur de Swisslos, Roger Fasnacht, ont annoncé que les résultats annuels 2023 des deux sociétés de loterie permettraient de mettre à disposition de la fondation, en plus de la contribution de base de 60 millions de francs, la contribution maximale pour les domaines d'encouragement spéciaux, à savoir 15 millions de francs.

Par ailleurs, la Confédération a lancé l'évaluation de la loi fédérale sur les jeux d'argent, notamment parce que des interventions parlementaires, en particulier au sujet de la prévention de la dépendance au jeu, étaient sans cesse déposées. La CSJA et le Département fédéral de justice et police ont institué un groupe d'accompagnement composé de représentantes et de représentants des autorités cantonales et nationales d'exécution et de surveillance, d'organisation de prévention et de la branche des jeux d'argent. L'évaluation porte sur trois thèmes principaux:

- effets de la nouvelle réglementation dans le domaine du marché légal des jeux d'argent et efficacité des réglementations en vigueur pour certaines catégories de jeux d'argent;
- efficacité de la protection des joueuses et joueurs contre les dangers inhérents aux jeux d'argent;
- efficacité des mesures de lutte contre le marché illégal des jeux d'argent.

L'évaluation sera effectuée par une entreprise externe. Le rapport à l'intention du Conseil fédéral doit être disponible à fin 2026. Cette évaluation pourrait déboucher sur des modifications de la loi sur les jeux d'argent ayant des conséquences considérables sur le montant des fonds d'encouragement à disposition de la fondation.

Dans leurs rapports d'activité, les bénéficiaires ont exposé, dans le chapitre communication, la façon dont ils ont mis en œuvre les mesures relatives à la publication de l'origine des contributions cantonales d'encouragement mentionnées dans le manuel. Les sociétés de loterie ont eu connaissance de cette partie des rapports d'activité et elles ont donné un retour d'information à ce sujet lors de la rencontre du 5 novembre 2024 avec le conseil de fondation. Le résultat n'est pour le moment pas encore satisfaisant dans tous les domaines et il doit être amélioré. Ce qui est visé, c'est que les sportives et les sportifs et la totalité des dirigeantes et des dirigeants sportifs sachent que, en Suisse, le financement du sport provient en grande partie de la vente de produits de loterie et de paris sportifs.

Les fédérations sportives nationales qui, telles la fédération de football et la fédération de hockey sur glace, génèrent d'importants substrats de paris en Suisse reçoivent une contribution directe de la fondation. Le substrat des paris correspond au produit brut des jeux réalisés par Swisslos et la Loterie Romande sur les paris sportifs. Les sociétés de loterie ont constaté que ce sont clairement les paris sur le football qui leur rapportent le plus, suivis par ceux sur le hockey sur glace. Aucun autre sport que les deux sports qui attirent, de loin, le plus de public en Suisse ne générant des substrats de paris du même ordre de grandeur, la fondation ne soutient directement que les deux fédérations sportives concernées. La part des fonds d'encouragement allouée au football reste de 8% et celle qui est allouée au hockey sur glace de 4%.

Office fédéral du sport (OFSP)

Durant l'année sous revue, le secrétariat et certains membres du conseil de fondation ont entretenu des contacts réguliers et constructifs avec des représentantes et représentants de l'OFSP. Matthias Remund a quitté son poste de directeur de l'OFSP à fin octobre 2024. Dès janvier 2025, il sera le nouveau secrétaire général de la Fédération internationale du sport universitaire (FISU). Le conseil de fondation a apprécié les échanges directs avec le directeur de l'OFSP et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Un premier entretien avec la nouvelle directrice, Sandra Felix, aura lieu en avril 2025. Il a porté en particulier sur les mesures d'économie de la Confédération, qui sont susceptibles d'apporter des changements également

dans l'encouragement du sport. Ces changements pourraient à leur tour avoir des effets sur les contributions des cantons pour la période d'encouragement 2027 à 2030. Le conseil de fondation est d'avis que la Confédération ne peut pas édicter des prescriptions légales qui imposent par exemple, comme cela a été récemment le cas, la création d'un service de signalement national indépendant et d'une chambre disciplinaire, et réduire ensuite ses contributions. L'OFSP délègue ensuite la mise en œuvre de ces prescriptions à Swiss Olympic, qui, selon son rapport annuel 2023, est financé à raison de 55,8% par la fondation et de 39,5% par des contributions de la Confédération.



Swiss Olympic (SO)

Swiss Olympic reçoit, en sa qualité de fédération faîtière et de comité olympique national, 88% des fonds d'encouragement. Elle se compose des fédérations sportives nationales et d'organisations partenaires comptant 2,21 millions de membres répartis entre 18 310 clubs. L'utilisation de tous les fonds d'encouragement de la fondation que Swiss Olympic redistribue à ses 83 fédérations sportives nationales et aux 30 organisations partenaires est définie sur la base de directives adoptées par le conseil exécutif. Il incombe également à Swiss Olympic de vérifier le bon usage des fonds. Elle est tenue de procéder à un tel contrôle auprès des huit fédérations que la fondation désigne chaque année. Le rapport d'activité de l'année suivante rend compte du résultat et des éventuelles mesures mises en place.

Le modèle de promotion des fédérations actuellement en vigueur est en cours de révision. Le nouveau modèle entrera en vigueur en 2027. La fondation et des représentantes et représentants de l'OFSPPO ont été régulièrement informés et leurs retours ont été accueillis positivement. Le conseil de fondation a participé à la première consultation et il donnera également son avis lors de la seconde, qui durera jusqu'à fin février 2025.

À mi-mai 2024, Swiss Olympic a remis au secrétariat de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSES) son rapport d'activité 2023, qui a été établi conformément aux prescriptions du contrat de prestations signé. Le 25 juin, le conseil de fondation a eu un entretien d'évaluation de trois heures avec la délégation de Swiss Olympic, conduite par le président Jürg Stahl et le directeur Roger Schnegg. Cet entretien a également porté sur les nouvelles requêtes concernant les domaines d'encouragement spéciaux et les fonds d'encouragement pour 2024.

Lors de l'entretien du 5 novembre 2024, l'état actuel du projet de développement de la promotion des fédérations a été présenté au conseil de fondation. Concernant les fonds 2025 pour les domaines d'encouragement spéciaux, Swiss Olympic a présenté les requêtes suivantes au conseil de fondation:

Fondation Tribunal du sport suisse

La nouvelle Fondation Tribunal du sport suisse a commencé ses activités le 1^{er} juillet 2024. Elle a repris les tâches de l'actuelle chambre disciplinaire du sport suisse. Cette réorganisation se caractérise par une forte professionnalisation: un secrétariat comptant

des personnes employées à plein temps fournit désormais une assistance technique et administrative aux juges, qui exercent leur activité à titre accessoire, dans la gestion des cas. De plus, le service central de signalement des manquements à l'éthique, mis en place en 2022 au sein de la fondation Swiss Sport Integrity, a engendré une augmentation constante des cas à sanctionner, ce qui a aussi entraîné une hausse des coûts pour les juges, rémunérés à l'heure. Cette croissance des coûts peut atteindre 1,5 million de francs par an.

Swiss Olympic est d'avis que les coûts d'exploitation de la Fondation Tribunal du sport suisse (TSS) et de la fondation Swiss Sport Integrity devraient être pris en charge en commun par la Confédération et par Swiss Olympic, qui financerait sa contribution par prélèvement sur les fonds alloués par la fondation.

La fondation a accordé à Swiss Olympic le montant annuel de 750 000 francs qu'elle a demandé pour 2025 et 2026 à la condition qu'elle recherche la discussion avec l'OFSPPO / la Confédération en vue de trouver une solution financière raisonnable.

Portail des fédérations

Parallèlement à l'introduction du nouveau modèle de promotion des fédérations, les fédérations doivent être déchargées par des mesures adéquates. Swiss Olympic a décidé d'attribuer un mandat pour le projet « portail des fédérations ». Une plateforme numérique donne aux représentantes et représentants des fédérations une vue d'ensemble complète des tâches, des obligations et des délais. Les interactions sur des sujets tels que le profil, les finances, le reporting, les requêtes et les invitations doivent à l'avenir être centralisées sur un portail, alors que, jusqu'à présent, c'est principalement la messagerie électronique qui est utilisée. Une telle solution a pour avantage essentiel de garantir une diffusion ciblée des informations pertinentes. En outre, les deux parties peuvent en tout temps télécharger des documents en flux ascendant, ce qui permet des échanges principalement numériques. Toutes les interactions sont documentées dans un historique, ce qui soutient efficacement le transfert des connaissances.

Le conseil de fondation a accepté la requête du conseil exécutif de Swiss Olympic, qui demandait un soutien de 500 000 francs pour les années 2025/2026, en précisant que la réalisation libérerait des ressources au sein de Swiss Olympic et des fédérations.

Chief digital officer (CDO)

En sa qualité de fédération faîtière, Swiss Olympic devrait avoir un rôle de leader dans la numérisation du sport suisse organisé selon le droit privé, à la fois en tant qu'entreprise et dans la coopération avec ses membres et ses parties prenantes. Actuellement, Swiss Olympic dispose de grandes connaissances dans ce domaine et a une forte volonté de numérisation, ce qui est réjouissant, mais il lui manque une direction expérimentée pour la transformation numérique, qui est exigeante. À cet effet, elle doit engager en 2025 un chief digital officer (CDO), qui aura notamment les tâches et responsabilités suivantes: développement et mise en œuvre de la stratégie numérique, conduite et mise en œuvre de projets de transformation numérique, gestion du changement et culture de l'innovation, partenariats stratégiques et collaboration ainsi que responsabilité des données et de la sécurité.

Le conseil de fondation a accepté la requête du conseil exécutif de Swiss Olympic, qui demandait qu'un montant annuel de 200 000 francs soit mis à disposition pour les charges de personnel pour 2025 et 2026. À partir de 2027, ce poste devra être financé par les charges de personnel ordinaires et plus par une contribution pour des domaines d'encouragement spéciaux.

Contribution d'encouragement 2024

Comme le veut déjà la tradition, la fondation et les sociétés de loterie remettent symboliquement un chèque du montant de la contribution d'encouragement lors de l'assemblée du parlement du sport de novembre. Le montant de 64 872 millions de francs est le plus élevé que Swiss Olympic ait jamais reçu des cantons. Il se compose du montant de base fixe de 52 800 millions de francs et du montant de 12 072 millions de francs destiné aux domaines d'encouragement spéciaux.



De gauche: Jürg Stahl, président de Swiss Olympic, Ruth Metzler-Arnold, nouvelle présidente de Swiss Olympic, Jean-René Fournier, président de la Loterie Romande, et Paolo Beltraminelli, président de la FSES



Fondation de l'Aide sportive suisse

Depuis 1970, l'Aide sportive suisse accorde un soutien financier à de nombreux espoirs du sport suisse. Elle aide les talents et leur famille à surmonter les obstacles financiers. Elle soutient en particulier les athlètes qui constituent la relève et qui pratiquent des disciplines marginales, ceux-ci ne bénéficiant pas de l'attention des médias, du concours de grands sponsors et ne gagnant pas des prix en espèces élevés.

Swiss Olympic verse chaque année 6 millions de francs à l'Aide sportive, un montant qui est prélevé sur la contribution de base. En 2024, sont venus s'ajouter 3,15 millions de francs pour les domaines d'encouragement spéciaux. Un chèque de 9,15 millions a été remis à l'occasion du Super10Kampf, une manifestation qui s'est déroulée à guichets fermés au Hallenstadion de Zurich et qui était retransmise par la télévision suisse. Celle-ci offre la possibilité de faire savoir à un large public que les cantons affectent la totalité des bénéfices des sociétés de loterie Loterie Romande et Swisslos aux domaines culturel, social et sportif.



De gauche: Steve Schennach, directeur de l'Aide sportive suisse, Bernhard Heusler, président de l'Aide sportive suisse, Paolo Beltraminelli, président de la FSES, et Dora Andres, directrice de la FSES

Association suisse de football (ASF)

L'ASF a remis son rapport d'activité 2023 à la fondation à fin septembre. Il n'est pas possible de le remettre plus tôt, bien que l'exercice de l'ASF corresponde à l'année civile. 60% des fonds d'encouragement reçus sont reversés à la Swiss Football League (SFL), dont l'exercice commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. Il a été convenu que seuls les fonds qui avaient été dépensés l'année sous revue figureraient dans le rapport. Les contributions de la FSES que l'ASF reverse à la SFL sont régies par une convention séparée, qui prévoit que la SFL affecte les fonds à la promotion de la relève.

L'entretien d'évaluation avec la délégation de l'ASF, conduite par son secrétaire général Robert Breiter, a eu lieu le 6 novembre. Le rapport d'activité contenait les informations attendues. Des réponses complètes ont été apportées aux questions du conseil de fondation. L'ASF tient à ce que le reporting ne soit pas encore étendu et qu'il ne requière pas davantage de ressources en personnel. Il a été convenu, en dérogation au contrat de prestations, que, lors de l'entretien d'évaluation, les futures mesures relevant des domaines d'encouragement spéciaux seraient traitées et que la question des fonds d'encouragement pour 2024 serait abordée.

Concernant les fonds 2024 pour les domaines d'encouragement spéciaux, l'ASF a demandé un soutien pour un concept global de psychologie du sport. Dans le cadre du grand projet « Promotion individuelle de nos plus

grands talents – hommes et femmes », l'ASF souhaiterait engager, avec le soutien de la fondation, une ou un psychologue du sport à 50% qui aurait pour tâche d'établir un concept de psychologie du sport pour l'ASF et d'encadrer les joueuses et les joueurs dans le domaine mental. L'ASF attend de cette mesure une augmentation durable de la qualité de l'encadrement de ses plus grands talents et le développement de nouvelles idées.

Le chèque symbolique a été remis le samedi 15 novembre 2024 à l'occasion du match de la ligue des nations de l'UEFA Suisse – Serbie, disputé au Letzigrund de Zurich.



De gauche: Josef Dittli, conseiller aux États, président de Swisslos, Dominique Blanc, président de l'ASF, Murat Yakin, entraîneur de l'équipe nationale, Paolo Beltraminelli, président de la FSES, et Robert Breiter, secrétaire général de l'ASF

Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)

Étant donné que l'exercice de la SIHF ne correspond pas à l'année civile mais à la saison et qu'il commence au début juin et se termine à fin mai de l'année suivante, le rapport d'activité remis à fin septembre portait sur la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

L'entretien d'évaluation avec la délégation de la SIHF, conduite par son président, Stefan Schäfer, et son CEO, Martin Baumann, a eu lieu le 6 novembre 2024. Le rapport d'activité 2023 contenait les informations attendues et des réponses ont pu être apportées aux questions. Les compléments figurant dans le rapport et les délimitations financières du projet PerCo ont entraîné une différence de 75 000 francs par rapport au chèque remis le 12 décembre 2024. La contribution d'encouragement 2024 s'est élevée à 2,886 millions de francs. Elle se composait de la contribution de base fixe de 2,4 millions de francs et du montant de 0,486 million de francs destiné aux domaines d'encouragement spéciaux.

La SIHF a demandé, au titre des fonds 2024/2025 destinés aux domaines d'encouragement spéciaux, un soutien pour la mesure « Développement systématique des facteurs de développement psychologiques et mentaux ». Cette mesure vise à créer une plateforme pour les entraîneuses et les entraîneurs et, donc, indirectement pour les hockeyeurs et hockeyeuses de la relève, garantissant la promotion systématique des facteurs de développement psychologiques et mentaux et à en assurer la mise en œuvre.

Le projet est conduit par l'OFSPPO et il implique l'Association suisse de football, la Fédération suisse de handball et Swiss Unihockey. Le conseil de fondation a accepté les 75 000 francs demandés pour 2025/2026.

Le chèque symbolique, du montant de la contribution d'encouragement 2024, a été remis le 12 décembre 2024, avant le match opposant l'équipe nationale suisse de hockey sur glace à la Suède disputé à la BCF Arena de Fribourg.



De gauche: Marc-Anthony Anner, vice-président de la SIHF, Martin Baumann, CEO de la SIHF, Paolo Beltraminelli, président de la FSES, et Jean-Luc Moner-Banet, directeur général de la Loterie Romande

Communication

La Fondation suisse pour l'encouragement du sport a pour mandat de verser aux trois bénéficiaires les fonds alloués par les 26 cantons et d'en contrôler l'utilisation. Elle doit rendre compte tous les quatre ans de l'utilisation des fonds à la CSJA. Elle le fera la première fois en 2025 pour les années 2021 à 2024.

Il n'est pas nécessaire que la fondation soit connue d'un large public. En effet, cela donnerait l'impression que des contributions peuvent être demandées directement auprès d'elle. Il est toutefois très important de communiquer aux fédérations sportives nationales, à leurs membres et à leurs spectatrices et spectateurs qu'ils reçoivent une partie des bénéfices nets de la Loterie Romande et de Swisslos pour leurs activités sportives.

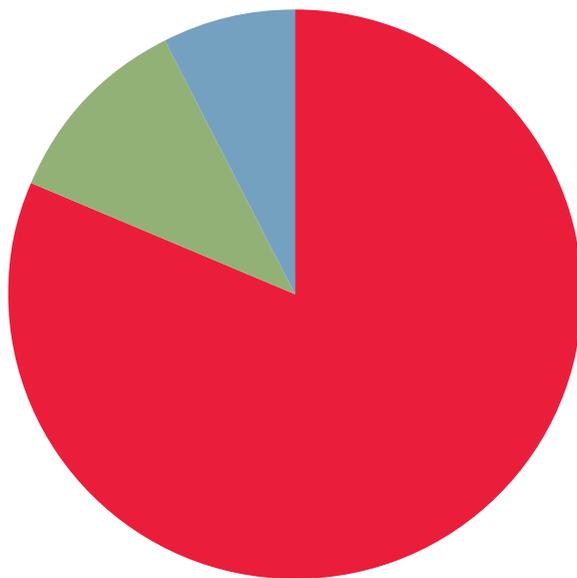
Les cantons affectent l'intégralité des bénéfices nets des produits de loterie et des paris sportifs aux domaines sportif, culturel et social. En 2023, ils ont versé à ce titre 664,4 millions de francs. L'utilisation de ces fonds est régie par la loi fédérale sur les jeux d'argent, qui stipule que l'intégralité des bénéfices doit être affectée à des buts d'utilité publique. Les fonds que les cantons mettent à disposition de la fondation doivent également servir à l'utilité publique.

Contribution de base 2024

La contribution de base pour Swiss Olympic, l'Association suisse de football et la Swiss Ice Hockey Federation est fixe pour la période d'encouragement 2023 à 2026 et elle s'élève à 60 millions de francs par an. Elle est versée aux trois bénéficiaires en deux tranches, en janvier et en juin.

Donnant suite à une demande du conseil exécutif de Swiss Olympic, le conseil de fondation a transféré 275 000 francs de la priorité Haute école fédérale de sport (nouveau montant: 2,125 millions de francs) à la fondation Swiss Sport Integrity (nouveau montant: 3,275 millions de francs).

■ Swiss Olympic	52,8 millions de francs	88%
■ Association suisse de football	4,8 millions de francs	8%
■ Swiss Ice Hockey Federation	2,4 millions de francs	4%



Domaines d'encouragement spéciaux

En 2024, le conseil de fondation disposait de 22,967 millions de francs pour les domaines d'encouragement spéciaux. Ces fonds provenaient à raison de 15 millions de francs des fonds d'encouragement 2024 et à raison de 7,967 millions des fonds d'encouragement non utilisés en 2023.

Les bénéficiaires ont pu déposer des requêtes concernant des fonds d'encouragement spéciaux pour chaque séance du conseil de fondation. Pour les domaines d'encouragement spéciaux, les fonds sont versés intégralement après l'entretien d'évaluation. Les fonds ont été versés en juillet à Swiss Olympic et en novembre à l'ASF et à la SIHF. En 2024, 12 993 387 francs ont été versés aux trois bénéficiaires.

Swiss Olympic	12 072 300 francs
Association suisse de football	435 046 francs
Swiss Ice Hockey Federation	486 041 francs

Rapports

En 2024, le conseil de fondation a pour la première fois examiné l'utilisation des fonds d'encouragement versés l'année précédente selon le concept de controlling.

Les bénéficiaires ont remis en temps utile leurs rapports d'activité avec les annexes au secrétariat de la fondation. Les organes de révision des bénéficiaires ont été chargés d'examiner les points suivants:

- vérifier la concordance des données fournies dans le rapport d'activité remis à la FSES avec celles de la comptabilité;
- contrôler que la contribution de base a été utilisée conformément à l'annexe I du contrat de prestations;
- vérifier que les mesures relevant des domaines d'encouragement spéciaux ont été mises en œuvre comme convenu.

Les résultats des examens ont été consignés dans une management letter, qui a été remise au conseil de fondation. Pour les trois bénéficiaires, il n'y a pas eu de constats négatifs. Il n'a pas non plus été constaté de divergences entre les chiffres du rapport d'activité et ceux des comptes annuels vérifiés.

L'Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent (GESPA) a été informée de l'utilisation des fonds et elle a confirmé que celle-ci était conforme aux prescriptions (art. 35, al. 5, CJA).

Résultats des examens auprès des fédérations sportives nationales

La fiduciaire BDO a établi, sur mandat de Swiss Olympic, le rapport final de validation de l'utilisation des contributions. Les constats et les recommandations ont été mentionnés par fédération. Le conseil de fondation a pris note qu'il n'y avait pas d'irrégularités, mais de nombreuses recommandations, qui devront être traitées à l'occasion. Swiss Olympic exposera dans son rapport d'activité 2024 la façon dont les recommandations ont été traitées.



Utilisation de la contribution de base 2023

Swiss Olympic

Swiss Olympic a utilisé la contribution de base de 52,8 millions de francs conformément au contrat de prestations. Les fonds non utilisés ont été transférés au capital des fonds et seront utilisés en 2024. Le tableau présente l'utilisation des fonds.

Priorités	Comptes 2023	Contributeur		
		Base FSES	OFSPPO	Autres
1. Priorité « Fédérations sportives nationales et organisations partenaires » (selon comptes annuels de Swiss Olympic)				
Contributions aux membres	68 817 877	32 100 000	33 031 993	3 685 884
Contributions de base	3 935 865	3 935 865	0	0
Contributions pour la relève et l'élite	58 185 772	24 754 335	33 031 993	399 444
Contributions pour les Jeux olympiques	2 686 440	1 850 000	0	836 440
Contributions en faveur de l'éthique	2 450 000	0	0	2 450 000
Contributions pour l'organisation	888 300	888 300	0	0
Primes au succès CE/CM pour les athlètes, via la fédération	671 500	671 500	0	0
2. Priorité « Missions olympiques » (selon comptes de Swiss Olympic)				
Charges missions olympiques	4 000 000	4 000 000	0	257
Charges Jeux olympiques, JOJ, FOJE, Jeux européens	1 702 076	2 535 257	0	0
Frais de personnel équipe Jeux olympiques	833 181		0	0
Attribution au capital des fonds pour utilisation en 2024	1 465 000	1 465 000	0	257
3. Priorité « Fondation de l'Aide sportive suisse » (selon comptes annuels de la Fondation de l'Aide sportive suisse)				
Charges encouragement des athlètes	7 684 000	6 000 000	0	1 684 000
Contributions d'encouragement aux athlètes	7 684 000	6 000 000	0	1 684 000
4. Priorité « Fondation Swiss Sport Integrity » (selon comptes de Swiss Olympic)				
Charges prévention du dopage/contrôle antidopage/sanction des cas de dopage et service central de signalement des manquements à l'éthique	3 372 005	3 000 000	0	372 005
Prévention du dopage et contrôle antidopage	2 224 000	3 000 000	0	0
Service central de signalement des manquements à l'éthique	680 000		0	0
Chambre disciplinaire	468 005		0	372 005
5. Priorité « Haute école fédérale de sport » (selon comptes de Swiss Olympic)				
Charges formations des entraîneuses et entraîneurs, centre de sport d'élite et projets de sciences du sport	2 400 000	2 400 000	0	0
Formation initiale et perfectionnement des entraîneuses et des entraîneurs	1 615 000	2 400 000	0	0
Centre de sport d'élite, projets de sciences du sport	660 000		0	0
Attribution au capital des fonds pour utilisation en 2024	125 000		0	0
6. Priorité « Swiss Olympic » (selon comptes annuels de Swiss Olympic)				
Charges de personnel et dépenses en matériel de Swiss Olympic	21 932 310	5 300 000	4 100 000	12 532 310
Charges de personnel	13 079 236	5 300 000	4 100 000	12 532 310
Dépenses en matériel	8 771 884		0	
Amortissements	81 190		0	



Association suisse de football (ASF)

Conformément au contrat de prestations, l'ASF a reçu une contribution de base de 4,80 millions de francs et en a transféré une part de 60% (2,88 millions de francs) à la Swiss Football League (SFL) pour l'encouragement de la relève. Il restait donc à l'ASF 1,92 million de francs.

Ces fonds ont été utilisés pour la formation des entraîneuses, des entraîneurs et des arbitres et pour la promotion du football féminin. L'organe de révision, Ernst & Young, a confirmé à la fondation que l'utilisation de la contribution de base concorde avec les données et les pièces justificatives de détail.

Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)

La SIHF a utilisé la contribution de base de 2,40 millions de francs conformément au contrat de prestations: 1,435 million a été affecté au domaine « label Talent », 430 000 francs aux équipes nationales M et 339 000 francs au « label Ambition ». Le solde de 136 000 francs

a été utilisé pour la direction du secteur Youth Sports, pour le label cantonal, pour l'organisation des compétitions et des entraînements dans le sport espoir, amateur et féminin (SEAF) et pour le label recrutement et la formation des entraîneuses et entraîneurs.

Utilisation des contributions pour les domaines d'encouragement spéciaux

Swiss Olympic

En 2023, 5,64 millions de francs ont été versés au total à Swiss Olympic pour des mesures approuvées dans les domaines d'encouragement spéciaux. 2 432 300 francs ont été effectivement utilisés jusqu'à fin 2023. Les fonds non utilisés sont imputés sur l'année suivante.

Il est compréhensible que les montants dépensés soient plus faibles que prévu parce que, après l'approbation du conseil de fondation, un temps de préparation est nécessaire avant que les mesures puissent être mises en œuvre.

Domaines d'encouragement spéciaux Swiss Olympic – vue d'ensemble en CHF	2023 prévu	2023 effectif
Valeur indicative développement promotion des femmes	4 000 000	4 000 000
Planification effective fonctions de direction, bénévoles et salariées	480 000	-
Planification effective contribution sport de performance	1 000 000	244 372
Réserves	2 520 000	3 755 628
Valeur indicative développement du sport handicap et inclusion	1 700 000	1 700 000
Planification effective	400 000	222 980
Réserves	1 300 000	1 477 020
Valeur indicative mise en place/développement de la professionnalisation des entraîneuses et entraîneurs de la relève	2 500 000	2 500 000
Planification effective Swiss Olympic Partner Schools et Swiss Olympic Sport Schools	510 000	203 192
Planification effective formation initiale et continue et planification de carrière	670 000	347 960
Réserves	1 320 000	1 948 848
Valeur indicative développement de l'encouragement des athlètes	4 000 000	4 000 000
Planification effective soutien financier direct dans la phase de transition	1 550 000	1 218 750
Planification effective renforcement de la carrière post-sportive	330 000	174 846
Réserves	2 120 000	2 606 404
Valeur indicative mise sur pied d'un « sport's innovation hub »	1 000 000	1 000 000
Planification effective	700 000	20 200
Réserves	300 000	979 800
Total valeurs indicatives	13 200 000	13 200 000
Effectivement demandé à la FSES/ effectivement utilisé	5 640 000	2 432 300
Réserves	7 560 000	10 767 700
Solde reporté (une différence positive entre le montant reçu en 2023 et le montant effectivement dépensé en 2023 sera déduite du montant demandé pour 2024, une différence négative y sera ajoutée)	-	3 207 700

Association suisse de football

En 2023, 1,08 million de francs a été versé au total à l'ASF pour des mesures approuvées dans les domaines d'encouragement spéciaux. 183 846 francs ont été utilisés jusqu'à fin 2023. Il est compréhensible que les

montants dépensés soient plus faibles que prévu parce qu'un temps de préparation est nécessaire avant qu'une mesure puisse être mise en œuvre. Les fonds non utilisés sont imputés sur l'année suivante.

Domaines d'encouragement spéciaux ASF – vue d'ensemble en CHF	2023 prévu	2023 effectif
Valeur indicative Trophée de formation	440 000	440 000
Montant effectif	396 000	-
Réserves	44 000	440 000
Valeur indicative augmentation des subventions à Footeco	280 000	280 000
Montant effectif engagements d'entraîneuses et d'entraîneurs (56 x 5000)	252 000	-
Réserves	28 000	280 000
Valeur indicative encouragement individuel des meilleurs talents, hommes et femmes	450 000	450 000
Analyse approfondie du parcours des sportives dans le football féminin (à partir de 2024: direction du projet mesures d'optimisation du parcours des sportives dans le football féminin)	45 000	-
Engagement d'une cheffe ou d'un chef de projet « Footura » dans le secteur talent management	90 000	16 496
Engagement d'une collaboratrice ou d'un collaborateur dans le secteur talent management pour le soutien	90 000	36 343
Mise en place d'une équipe d'expertes et experts pour l'observation des matchs des joueuses et joueurs Footura/Footuro	36 000	-
Utilisation d'outils pour l'analyse de la performance (tests, activités, coachings)	18 000	-
Activités d'encouragement régulières avec les joueuses et les joueurs Footura/Footuro	9 000	-
Conception et mise en œuvre d'une formation de talent manager	27 000	-
Création de structures d'encouragement pour les joueurs et joueuses au développement tardif dans la fédération au niveau M-16	90 000	58 507
Analyse du parcours des sportifs dans le football masculin, y compris élaboration de mesures	-	72 500
Total planifications effectives	405 000	183 846
Réserves	45 000	266 154
Valeur indicative développement de l'encouragement de la relève dans des partenariats / centres de performance des clubs de SFL	30 000	30 000
Charges de personnel établissement du concept	18 000	-
Soutien externe (travaux de traduction)	2 700	-
Soutien externe, voyages à l'étranger, échanges d'informations	1 800	-
Mise en œuvre du concept (ressources en personnel)	4 500	-
Total planifications effectives	27 000	-
Réserves	3 000	30 000
Total valeurs indicatives	1 200 000	1 200 000
Effectivement demandé à la FSES /effectivement utilisé	1 080 000	183 846
Réserves	120 000	1 016 154
Solde reporté (une différence positive entre le montant reçu en 2023 et le montant effectivement dépensé en 2023 sera déduite du montant demandé pour 2024, une différence négative y sera ajoutée)	-	896 154

Swiss Ice Hockey Federation

En 2023, 313 000 francs ont été versés au total à la SIHF pour des mesures approuvées dans les domaines d'encouragement spéciaux. 319 041 francs ont été utilisés jusqu'à fin 2023. Il est compréhensible que les dépenses soient supérieures au montant prévu parce que, après

l'approbation du conseil de fondation, les mesures ne sont pas suffisamment préparées pour qu'une mise en œuvre immédiate soit possible. Ces contributions sont versées l'année suivante, en même temps que la contribution d'encouragement.

Domaines d'encouragement spéciaux SIHF – vue d'ensemble en CHF	2023 prévu	2023 effectif
Valeur indicative encouragement de l'arbitrage	100 000	100 000
Planification effective / effectivement utilisé	80 000	88 929
Réserves	20 000	11 071
Valeur indicative PerCo	70 000	60 000
Planification effective / effectivement utilisé	35 500	35 625
Réserves	34 500	24 375
Valeur indicative professionnalisation du hockey féminin	170 000	170 000
Planification effective / effectivement utilisé	147 000	153 562
Réserves	23 000	16 438
Valeur indicative performance athlétique 2026 ambition / talent / pro	70 000	70 000
Planification effective / effectivement utilisé	50 500	40 925
Réserves	19 500	29 075
Valeur indicative camp de développement des gardiens	30 000	30 000
Planification effective / effectivement utilisé	-	-
Réserves	30 000	30 000
Valeur indicative renforcement de la structure de base / de la relève	90 000	90 000
Planification effective / effectivement utilisé	-	-
Réserves	90 000	90 000
Valeur indicative mondes d'apprentissage numériques (non réalisé)	50 000	-
Planification effective / effectivement utilisé	-	-
Réserves	50 000	-
Nouveau renforcement du hockey féminin (non réalisé)	50 000	-
Planification effective / effectivement utilisé	-	-
Réserves	50 000	-
Nouvel encouragement des prospects (parcours des sportifs) (non réalisé)	50 000	-
Planification effective / effectivement utilisé	-	-
Réserves	50 000	-
Total valeurs indicatives	580 000	580 000
Effectivement demandé à la FSES / effectivement utilisé	313 000	319 041
Réserves	267 000	260 959
Solde reporté (une différence positive entre le montant reçu en 2023 et le montant effectivement dépensé en 2023 sera déduite du montant demandé pour 2024, une différence négative y sera ajoutée)	-	-6 041

Rapport financier

La fondation dispose de 250 000 francs par an pour son exploitation et son administration. Si l'entier de ce montant n'est pas nécessaire, le surplus est provisionné et imputé sur la période d'encouragement suivante. Cet argent ne peut pas être utilisé pour des projets.

Les comptes annuels 2024 affichent 202 433 francs de dépenses et ils bouclent sur un excédent de produits de 47 567 francs. Ce montant est attribué au capital lié.

Les fonds destinés aux domaines d'encouragement spéciaux qui n'ont pas été alloués ont été placés à terme fixe pour une durée de trois à six mois. Sous le poste du bilan « Fonds domaines d'encouragement spéciaux », figurent, pour chaque bénéficiaire, les fonds pour les domaines d'encouragement spéciaux qui n'ont pas été distribués, qui s'élèvent à 9 973 613 francs, ainsi que les intérêts bruts, qui s'élèvent au total à 95 944 francs.

L'impression du rapport annuel en français et allemand et son envoi ont été décidés après l'approbation du budget 2024, ce qui a entraîné un dépassement d'environ 11 400 francs dans le domaine communication / communiqués de presse. Les coûts de révision ont été inférieurs de 8 418 francs et les coûts de controlling de 14 322 francs aux montants budgétisés.

Le conseil de fondation a tenu deux séances de deux jours, une à Lugano et une à Lausanne. Les délégations des bénéficiaires ont été invitées à un repas commun après les entretiens d'évaluation, ce qui, avec l'augmentation du taux de la TVA, a entraîné une augmentation d'environ 6 800 francs des frais accessoires des séances et des frais de voyage par rapport à l'année précédente.



Bilan

Montants en CHF		31.12.2024	31.12.2023
Actifs			
Actifs circulants		10 210 708	8 069 007
Liquidités	1.1	176 000	68 792
Placements à court terme	1.1	10 000 000	8 000 000
Autres créances à court terme		34 708	215
Immobilisations		0	0
Total des actifs		10 210 708	8 069 007
Passifs			
Fonds étrangers à court terme		36 157	44 581
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	1.2	157	351
Dettes envers CSJA		0	4 395
Passif de régularisation		36 000	44 230
Capital des fonds	1.3	10 069 557	7 967 000
Fonds domaines d'encouragement spéciaux		10 069 557	7 967 000
Capital de l'organisation	1.4	104 993	0
Capital lié		57 426	0
Résultat annuel		44 567	57 426
Total des passifs		10 210 708	8 069 007

Compte d'exploitation

Montants en CHF		Comptes 2024	Comptes 2023
Produits d'exploitation		250 000	250 000
Contributions des loteries		250 000	250 000
Charges d'exploitation		204 858	193 172
Charges d'exploitation	2.1	74 024	63 934
Frais administratifs	2.2	130 834	129 238
Résultat d'exploitation		45 142	56 828
Résultat financier		-2 425	-598
Résultat annuel		47 567	57 426

Tableau des flux de trésorerie

Montants en CHF		Comptes 2024	Comptes 2023
Résultat annuel (avant attribution/prélèvement capital de la fondation)		47 567	57 426
+/- Variation du capital des fonds		2 102 557	7 967 000
+/- Variation autres créances		-34 492	-215
+/- Variation dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services		-194	-3 165
+/- Variation dettes envers la CSJA		0	-4 395
+/- Variation passifs de régularisation		-8 230	29 230
= Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		2 107 208	8 045 881
Variation trésorerie		2 107 208	8 045 881
État de la trésorerie			
Liquidités et dépôts à terme au 1 ^{er} janvier 2024		8 068 792	22 911
Liquidités et dépôts à terme au 31 décembre 2024		10 176 000	8 068 792
Variation trésorerie		2 107 208	8 045 881

Annexe aux comptes annuels 2024

Tous les montants en CHF

Base juridique et organisation

But de la fondation

La Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSES) est une fondation de droit public dotée de la personnalité juridique. Elle a pour but l'encouragement du sport organisé au niveau national.

Règlements

- Concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)
- Règlement Fondation suisse pour l'encouragement du sport du 31 mai 2021 (modifié le 20 novembre 2023)
- Règlement sur les indemnités des membres du conseil de fondation de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport du 31 mai 2024 (modifié le 17 juin 2024)
- Règlement interne du 6 décembre 2021 de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport
- Principes du système de contrôle interne du 6 décembre 2021 de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport

Organes et droits de signature

Conseil de fondation	Fonction	Droit de signature
Paolo Beltraminelli	président	collectif à deux
Susy Schär	vice-présidente	collectif à deux
Dominique de Buman	membre	
Laurence Rochat	membre	
Markus Wolf	membre	

Secrétariat

Dora Andres	directrice	collectif à deux
-------------	------------	------------------

Organe de révision

PME Fiduciaire et Révisions SA, Berne

Selon l'art. 35, al. 5, CJA, la Fondation suisse pour l'encouragement du sport est soumise à un contrôle ordinaire des comptes.

Autorité de surveillance

Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent

Base de la présentation des comptes

Les comptes sont présentés selon les prescriptions de la législation suisse, en particulier des articles du code des obligations sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 ss). Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport.

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 957 ss CO. La comptabilité est tenue en francs suisses (CHF).

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

La fondation ne dispose ni d'immobilisations corporelles ni d'immobilisations incorporelles.

Commentaires sur le bilan

1.1 Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs bancaires et les dépôts à terme ayant une durée résiduelle inférieure à une année. Ceux-ci sont évalués à leur valeur nominale.

1.2 Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services

Ce poste comprend les dettes envers des tiers.

1.3 Tableau des fonds affectés

Fonds affectés	État au 01.01.2023	Entrées	Sorties	État au 31.12.2023	Entrées	Sorties	État au 31.12.2024
DES Swiss Olympic	0	7 560 000	0	7 560 000	1 215 158	0	8 775 158
DES ASF/SFL	0	120 000	0	120 000	768 910	0	888 910
DES SIHF	0	287 000	0	287 000	118 489	0	405 489
Total fonds affectés	0	7 967 000	0	7 967 000	2 102 557	0	10 069 557

1.4 Capital de l'organisation - tableau de variation du capital

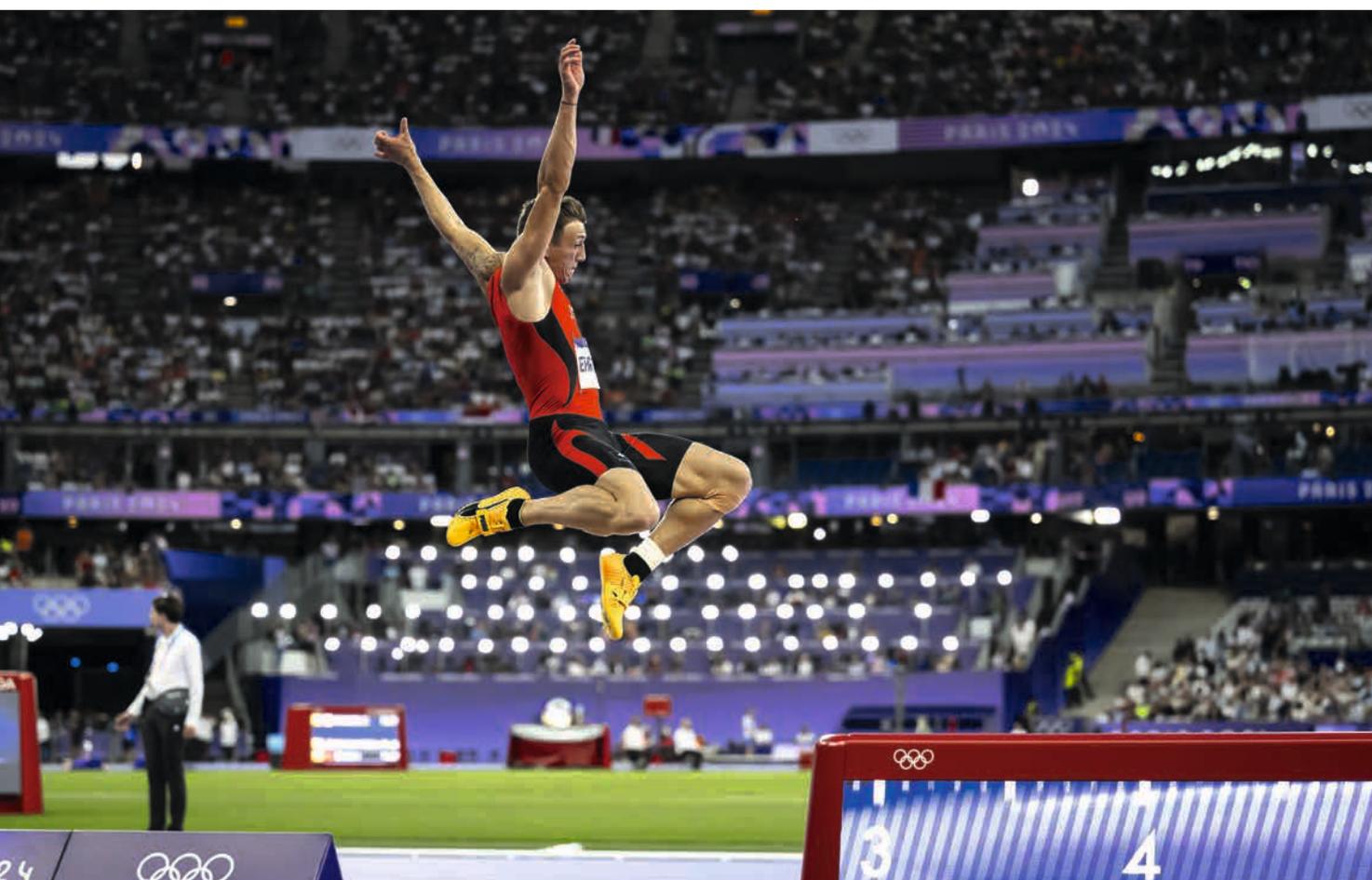
	Capital de fondation	Capital lié	Capital libre	Total
État au 01.01.2023	0	0	0	0
Résultat annuel 2023	0	0	0	57 426
Attributions/prélèvements	0	0	0	0
État au 31.12.2023	0	0	0	57 426
Résultat annuel 2024	0	0	0	47 557
Attributions/prélèvements	0	57 426	0	57 426
État au 31.12.2024	0	57 426	0	104 993



Commentaires sur le compte d'exploitation

2.1 Charges d'exploitation	2024	2023
Conseil de fondation forfait de base	15 000	15 000
Conseil de fondation jetons de présence	37 600	34 400
Séances	4 264	4 271
Frais accessoires séances	11 545	6 173
Frais de voyage	5 347	3 929
Divers	268	161
Total	74 024	63 934

2.2 Charges administratives	2024	2023
Secrétariat	78 589	69 547
Révision	6 582	10 000
Controlling	25 678	45 000
Communication, communiqués de presse	13 937	2 779
Traductions	496	0
Copies, frais d'expédition	574	58
Frais d'impression	3 947	854
Site Internet	0	0
Domaine / hébergement / licences	1 031	1 000
Total	130 834	129 238



Autres indications

Système de contrôle interne

La Fondation suisse pour l'encouragement du sport dispose d'un système de contrôle interne. Celui-ci porte en premier lieu sur le reporting financier. Il définit des contrôles, des processus et des mesures qui garantissent une comptabilité correcte.

Engagements conditionnels

Il n'existe pas de cautionnements, d'obligations de garantie ou d'autres éventuels engagements à caractère conditionnel à mentionner.

Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible d'altérer la pertinence des comptes annuels 2024 et qui devrait être publié ici n'est survenu après la date du bilan et avant l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 1^{er} avril 2025.

Utilisation des fonds

La fortune et les produits de la fondation sont employés conformément au but de la fondation.

Un contrat de prestations avec le bénéficiaire est requis pour le paiement de la contribution de base. Le paiement des contributions destinées à des domaines d'encouragement spéciaux est approuvé par le conseil de fondation.

Contribution de base	2024	2023
Swiss Olympic	52 800 000	52 800 000
Association suisse de football	4 800 000	4 800 000
Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)	2 400 000	2 400 000
Total contribution de base	60 000 000	60 000 000

Domaines d'encouragement spéciaux	2024	2023
Swiss Olympic	12 072 300	5 640 000
Association suisse de football	435 046	1 080 000
Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)	486 041	313 000
Total domaines d'encouragement spéciaux	12 993 387	7 033 000

Dépôts à terme

Les fonds destinés aux domaines d'encouragement spéciaux qui ne sont pas utilisés sont placés à court terme. Ils figurent dans le fonds pour les domaines d'encouragement spéciaux. Il en va de même des intérêts bruts.

Intérêts dépôts à terme	2024	2023
Swiss Olympic	87 458	0
Association suisse de football	3 956	0
Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)	4 530	0
Fondation suisse pour l'encouragement du sport	528	0
Total Intérêts dépôts à terme	96 472	0

Personnel

La fondation ne dispose pas de son propre personnel. Le secrétariat a été confié par contrat de mandat.

Engagements de leasing non portés au bilan

Il n'existe pas d'engagements de leasing.

Rapport de l'organe de révision



Bericht der Revisionsstelle zur ordentlichen Revision an den Stiftungsrat der

Stiftung Sportförderung Schweiz, Schüpfen

Prüfungsurteil

Wir haben die Jahresrechnung der Stiftung Sportförderung Schweiz (die Stiftung) bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2024, der Betriebsrechnung und der Geldflussrechnung für das dann endende Jahr sowie dem Anhang geprüft.

Nach unserer Beurteilung entspricht die beigefügte Jahresrechnung dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Abschlussprüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Standards zur Abschlussprüfung (SA-CH) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt «Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung» unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind von der Stiftung unabhängig in Übereinstimmung mit den schweizerischen gesetzlichen Vorschriften und den Anforderungen des Berufsstands, und wir haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als eine Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Sonstige Informationen

Der Stiftungsrat ist für die sonstigen Informationen verantwortlich. Die sonstigen Informationen umfassen die im Jahresbericht enthaltenen Informationen, aber nicht die Jahresrechnung und unseren dazugehörigen Bericht.

Unser Prüfungsurteil zur Jahresrechnung erstreckt sich nicht auf die sonstigen Informationen, und wir bringen keinerlei Form von Prüfungsschlussfolgerung hierzu zum Ausdruck.

Im Zusammenhang mit unserer Abschlussprüfung haben wir die Verantwortlichkeit, die sonstigen Informationen zu lesen und dabei zu würdigen, ob die sonstigen Informationen wesentliche Unstimmigkeiten zur Jahresrechnung oder unseren bei der Abschlussprüfung erlangten Kenntnissen aufweisen oder anderweitig wesentlich falsch dargestellt erscheinen.

Falls wir auf Grundlage der von uns durchgeführten Arbeiten den Schluss ziehen, dass eine wesentliche falsche Darstellung dieser sonstigen Informationen vorliegt, sind wir verpflichtet, über diese Tatsache zu berichten. Wir haben in diesem Zusammenhang nichts zu berichten.



Verantwortlichkeiten des Stiftungsrates für die Jahresrechnung

Der Stiftungsrat ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften und den Statuten und für die internen Kontrollen, die der Stiftungsrat als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist.

Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist der Stiftungsrat dafür verantwortlich, die Fähigkeit der Stiftung zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurteilen, Sachverhalte im Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit - sofern zutreffend – anzugeben sowie dafür, den Rechnungslegungsgrundsatz der Fortführung der Geschäftstätigkeit anzuwenden, es sei denn, der Stiftungsrat beabsichtigt, entweder die Stiftung zu liquidieren oder Geschäftstätigkeiten einzustellen, oder hat keine realistische Alternative dazu.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den SA-CH durchgeführte Abschlussprüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich gewürdigt, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Eine weitergehende Beschreibung unserer Verantwortlichkeiten für die Prüfung der Jahresrechnung befindet sich auf der Webseite von EXPERTsuisse (<http://expertsuisse.ch/wirtschaftspruefung-revisionsbericht>). Diese Beschreibung ist Bestandteil unseres Berichts.

Bericht zu sonstigen gesetzlichen und anderen rechtlichen Anforderungen

In Übereinstimmung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 3 OR und PS-CH 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben des Stiftungsrates ausgestaltetes Internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Ferner empfehlen wir die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

KMU Treuhand und Revisions AG

Urs Schüpbach
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Dorothea Oberson
Zugelassene Revisionsexpertin

Bern, 1. April 2025

Conseil de fondation

Le conseil de fondation constitue le niveau de direction suprême de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport. Il s'occupe des questions de stratégie. Il est composé de cinq spécialistes, élus par la CSJA pour une

période de quatre ans. Il veille au respect des objectifs de la fondation et il approuve le budget annuel, le rapport financier et le rapport annuel.



Paolo Beltraminelli
Président



Susy Schär
Vice-présidente



Dominique de Buman
Membre



Laurence Rochat
Membre



Markus Wolf
Membre



Dora Andres
Directrice

Secrétariat

Dora Andres, directrice
Christine Hirschi, assistante

Organe de révision

PME Fiduciaire et Révisions SA, Berne

Fondation suisse pour l'encouragement du sport
Case postale 13
3054 Schüpfen

032 675 10 23
info@fses.ch

Impressum

Concept et création: d:signstudios GmbH
Photos: Christian Scheidegger, Ebikon
SO et ASF: Keystone-SDA
Imprimerie: Kasimir Meyer AG

www.fses.ch